

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – QUESTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé			
Département(s)	DFFI	Date	8 mai 2025
Numéro	25.350	Heure	16h17

Auteur-e(-s) : Hugo Clémence	
Titre :	Multilinguisme à l'école : les Romands vont-ils finir par supporter seuls la cohésion nationale ?
Contenu : Alors que les programmes PRIMA et ANIMA continuent de se développer et que les efforts déployés pour sensibiliser au plus tôt les élèves à la langue allemande sont à saluer, il est regrettable de constater qu'outre-Sarine, l'enseignement du français – à l'école primaire notamment – est fortement remis en question. Partant, de quels leviers le Conseil d'État du canton de Neuchâtel et les autres cantons latins disposent-ils pour que la Suisse romande ne demeure pas la seule à promouvoir le multilinguisme à l'école ?	
Souhait d'une réponse écrite : OUI	

Auteur-e ou premier-ère signataire : <i>prénom, nom</i> (obligatoire) : Hugo Clémence		
Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :
Marinette Matthey	Anne Bramaud du Boucheron	Mathias Gautschi

Réponse écrite du Conseil d'État, transmise aux membres du Grand Conseil le 26 août 2025

Monsieur le député,

Les préoccupations relevées dans la présente question sont partagées.

Institutionnellement, la stratégie linguistique de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) (2004), intégrée au concordat HarmoS (2007), prévoit l'enseignement de deux langues étrangères dès le primaire, dont au moins une langue nationale. Ce principe est également inscrit à l'article 62, alinéa 4, de la Constitution fédérale.

Depuis 2011, les objectifs nationaux de formation prévoient que les élèves commencent l'apprentissage d'une deuxième langue nationale dès la 5^e année, suivi de celui de l'anglais en 7^e. Ce modèle harmonisé est appliqué dans la majorité des cantons, même si certains ont choisi d'introduire d'abord l'anglais.

Comme vous le relevez, et ce depuis 2023, plusieurs cantons alémaniques (Thurgovie, Lucerne, Saint-Gall, Argovie, etc.) envisagent de repousser, voire de supprimer, l'enseignement du français au primaire. En Suisse romande, le maintien de l'allemand dès la 5^e année (selon le Plan d'études romand) reste une constante, même si le débat se réactive régulièrement.

Les arguments en faveur de l'enseignement précoce des langues nationales sont nombreux, notamment la cohésion nationale, l'équité d'accès à la formation, l'efficacité pédagogique et les compétences transversales, l'équité linguistique.

En effet, d'une part, le plurilinguisme constitue un pilier de l'identité suisse. À ce titre, l'apprentissage précoce des langues nationales favorise la compréhension interculturelle et renforce la solidarité fédérale, et toute remise en cause unilatérale du compromis linguistique fragilise la confiance entre régions.

D'autre part, la recherche démontre que l'introduction précoce des langues favorise la familiarité phonologique, la motivation et la mémorisation. Les effets sont particulièrement significatifs chez les élèves qui n'ont pas accès à un apprentissage structuré des langues après le primaire (Heinzmann *et al.*, 2023). De plus, l'enseignement des langues étrangères stimule aussi des capacités utiles dans toutes les disciplines : attention, flexibilité cognitive, pensée critique et compétences sociales.

Des projets comme PRIMA/ANIMA à Neuchâtel – où plus de 210 classes seront en place à la rentrée, représentant plus de 20% de l'ensemble des classes – ou les filières bilingues à Soleure montrent que l'enseignement en langue étrangère, même partiel, renforce l'apprentissage sans compromettre les autres disciplines.

Fort de ces éléments, le Conseil d'État réaffirme son attachement à l'enseignement de l'allemand au primaire.

À ce titre, il s'engage actuellement au niveau intercantonal, avec les cantons latins, pour affirmer, de manière coordonnée, une position forte en faveur du maintien du français dans les plans d'études alémaniques.

Il y va de la cohésion nationale.